

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2022/09

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 10 février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sans public compte tenu de l'épidémie de coronavirus et des mesures sanitaires à mettre en œuvre pour lutter contre le COVID-19, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 3 février 2022

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 13
Votants : 14

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Jérôme MERCOYROL, Philippe EUVRARD, Simone GUICHARD, Bernard PUEYO, Michel PREVOST, Sophie ALLEOUD, Catherine LEYNON.

Excusé(e)s : Tiphaine FARGIER (procuration à Claire BOMBRUN)

Absent(e)s : Carole THOMAS

Jérôme MERCOYROM a été élu secrétaire.

Objet : Vente d'une parcelle de terrain communal cadastrée D2117 située Place de l'Horloge à Monsieur HAYTER Max.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire d'une parcelle située Place de l'Horloge cadastrée D2117 et d'une superficie de cinquante-un (51) mètres carrés.

Il précise que les services des domaines ont été consultés bien que la taille de la commune

(moins de 2 000 habitants) ne l'imposait pas. Ces services ont estimé la valeur de cette parcelle à quatre mille euros (4 000 €). Par ailleurs, pour réaliser cette vente, il a été nécessaire que soit réalisé un document d'arpentage effectué par le cabinet Sylvain VARENNE Géomètre-Expert pour un montant de sept cent quatre-vingt euros (780 €) TTC.

Il précise qu'une proposition d'achat de cette parcelle a donc été faite à Monsieur HAYTER Max d'un montant de quatre mille sept cent quatre-vingt euros (4 780 €) TTC.

Il précise que Monsieur HAYTER Max a accepté le prix proposé.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de vendre à Monsieur HAYTER Max la parcelle D2117 appartenant à la commune située Place de l'Horloge et d'une superficie cadastrale de cinquante-un (51) mètres carrés.

DECIDE de vendre cette parcelle au prix de quatre mille sept cent quatre-vingt euros (4 780 €) soit quatre vingt treize euros et soixante-treize centimes (93,73 €) TTC le mètre carré.

PRÉCISE que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

CHARGE le Maire de signer les actes notariés correspondants et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 10 février 2022

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 11 février 2022
Le Maire
Pierre LAULAGNET

